



Formosa Plastics Corporation, U.S.A.

## Fiche Technique Santé-Sécurité

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>Nom du produit :</b>	<b>Soude Caustique liquide 25 %, Qualité Membrane</b>
<b>Synonymes :</b>	Hydroxyde de Sodium 25 %; Soude Caustique; Lessive de Soude
<b>Fabricant :</b>	Formosa Plastics Corp., Texas 201 Formosa Drive Point Comfort, TX 77978 É-U.
<b>Téléphone :</b>	+1 (361) 987-7000
<b>Télécopieur :</b>	+1 (361) 987-2363
<b>Adresse électronique :</b>	MSDS@fpcusa.com
<b>Contact en cas d'urgence :</b>	CHEMTREC (24 heures) au +1 (800) 424-9300 (États-Unis, Canada, Porto Rico, Îles Vierges) ou +1 (202) 483-7616 (autres pays)
<b>Code du produit :</b>	NAOH25
<b>Utilisation du produit :</b>	Traitement chimique, savons et détergents, traitement de l'eau, pâte et papier.
<b>Description physique :</b>	Liquide transparent à opaque
<b>Formule :</b>	NaOH

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Aperçu des urgences :**

**DANGER!**

- Cause des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.
- Peut causer une irritation respiratoire.
- Le début des symptômes peut être retardé suite à l'exposition.



### 3. INGRÉDIENTS DU PRODUIT

<b>Composants</b>		<b>en pourcentage (%)</b>
<b>Hydroxyde de Sodium</b>		25
Numéro CAS :	1310-73-2	
Classification SGH :	Corrosif 1B, STOT-SE 3; H314, H335	

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact oculaire :</b>	Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes pour assurer un rinçage adéquat. Obtenir des soins médicaux immédiats.
<b>Contact cutané :</b>	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone cutanée touchée à l'eau savonneuse. Obtenir des soins médicaux immédiats.



<b>Inhalation :</b>	Amener au grand air. Obtenir des soins médicaux immédiats.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion, diluer la matière avalée en buvant de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux immédiats.
<b>Autres instructions :</b>	Le personnel de sauvetage doit porter le matériel protecteur approprié en retirant les victimes des zones contaminées. Traiter les symptômes et soutenir la personne.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair :** Sans objet



**Température d'auto-inflammation :** Sans objet

### Limites d'inflammabilité, dans l'air :

Limite inférieure d'explosivité (%) : Sans objet

Limite supérieure d'explosivité (%) : Sans objet

**Moyens d'extinction :** Produit chimique sec, mousse, eau ou dioxyde de carbone.

**Procédure spéciale de lutte contre l'incendie :** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive approuvé par NIOSH (É.-U.) ou CEN (UE) et une tenue protectrice complète. Évacuer tous les employés non essentiels de la zone dangereuse.

**Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion :** Le contact direct avec l'eau peut causer une réaction exothermique violente. Cette matière réagit violemment avec les acides, les composés d'halogène organiques et les métaux (zinc, étain, aluminium, etc.), émettant ainsi un gaz hydrogène très inflammable.

**Produits de combustion dangereux** Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et autres gaz et émanations irritants et nocifs.

## 6. MESURES CONTRE LES REJETS ACCIDENTELS

**Précautions personnelles :** Limiter l'accès pour garder les employés non autorisés ou non protégés à l'extérieur. Demeurer contre le vent par rapport à la matière déversée. Porter du matériel de protection personnelle approprié durant toutes les activités de nettoyage. Éviter l'inhalation et le contact direct.

**Précautions environnementales :** Garder la matière déversée hors des systèmes d'égout/de drainage et des cours d'eau. Ce produit contient une substance à quantité déclarable (QD) à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis. En cas de rejet de quantités



dépassant la Quantité déclarable (QD), il faut aviser le Centre national de réponse au (800) 424-8802. Voir le complément de renseignements à la section 15.

**Méthodes de nettoyage :**

Tous les préposés au nettoyage doivent avoir reçu une formation appropriée. Confiner le déversement et éliminer les matières incompatibles et les sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Sécuriser la source de la fuite si les conditions sont sûres. Neutraliser le déversement et ramasser à l'aide d'une matière absorbante appropriée telle que de l'argile ou de la vermiculite. Placer les déchets dans un contenant approprié pour évacuation. Procéder soigneusement durant le nettoyage afin d'éviter l'exposition à la matière et les blessures sous l'effet de contenants brisés.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manutention :**

Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter du matériel de protection personnelle approprié. Ne pas mélanger avec l'eau ou les acides sans dilution et agitation pour prévenir une éventuelle réaction violente.

**Entreposage :**

Conserver dans des contenants fermés, dûment étiquetés. Protéger les contenants contre la chaleur, les dommages physiques, les sources d'inflammation et les matières incompatibles. Tenir le matériel d'urgence pour incendies et déversements à portée de la main.

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

**Protection oculaire :**

Porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

**Protection cutanée :**

Minimiser le contact avec le produit. Porter des combinaisons, des bottes, des gants, un tablier et / ou des vêtements à manches longues. Consulter le fabricant d'équipement de protection pour les renseignements sur la résistance chimique.

**Protection respiratoire :**

Une évaluation des risques d'hygiène industrielle est requise afin de déterminer la protection respiratoire appropriée. Un respirateur à cartouche purificateur d'air, couvre-visage, approuvé par NIOSH (É.-U.) ou CEN (UE) peut être approprié dans des conditions d'exposition limitées. Porter un respirateur à adduction d'air approuvé s'il y a un potentiel de rejet non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances lorsque les respirateurs purificateurs d'air peuvent ne pas procurer une protection adéquate.

**Contrôles techniques :**

Assurer une ventilation adéquate. Une douche de sécurité et un bassin oculaire d'urgence doivent être disponibles dans la zone de travail immédiate.

**Procédure de travail/d'hygiène requise :**

Se laver les mains soigneusement après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Si des expositions inhabituelles sont attendues, il est recommandé de procéder à un examen des pratiques de travail, des contrôles techniques et du matériel de protection personnelle sur le plan de l'hygiène industrielle.

**Directives en cas d'exposition :**

OSHA PEL-TWA (limite d'exposition admissible-moyenne pondérée par le temps) 2 mg/m<sup>3</sup>

ACGIH valeur TLV-plafond : 2 mg/m<sup>3</sup>



NIOSH IDLH : 10 mg/m<sup>3</sup>

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/CHIMIQUES

Forme physique :	Liquide
Couleur :	Transparent à opaque
Odeur :	Aucune odeur distincte
Poids moléculaire :	40,0
Point d'ébullition :	240,8 °F (116 )
Point de congélation :	-13 °F (-25 °C)
Solubilité dans l'eau :	Soluble
Densité spécifique :	1,27 à 60 °F (15,5 °C) (eau = 1)
Densité de vapeur :	Non déterminée (air = 1)
Taux d'évaporation :	Sans objet (acétate de butyle = 1)
Pression de vapeur :	95 mmHg à 60 °F (15,5 °C)
% de composants volatils :	Sans objet
pH :	14

Les données physiques susmentionnées sont des valeurs typiques et elles ne doivent pas être interprétées comme étant une spécification.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter :	Tenir loin de l'eau, des matières organiques, des solvants chlorés, de l'aluminium, du phosphore, de l'étain/des oxydes d'étain et du zinc.
Décomposition dangereuse :	Le contact direct avec l'eau peut causer une réaction exothermique violente. Cette matière réagit violemment avec les acides, les composés d'halogène organiques et les métaux (zinc, étain, aluminium, etc.), émettant ainsi un gaz hydrogène très inflammable.
Polymérisation dangereuse :	N'est pas censée se produire.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voie(s) principale(s) d'exposition :	Contact oculaire, contact cutané, inhalation
Effets éventuels sur la santé :	
Contact oculaire :	Cause des lésions oculaires graves.
Contact cutané :	Cause des brûlures cutanées. Le début des symptômes peut être retardé suite à l'exposition. .
Inhalation :	Corrosif pour les voies respiratoires.
Ingestion :	Peut être nocif si avalé. L'ingestion peut causer des brûlures chimiques, de la douleur, des vomissements, une difficulté respiratoire et d'autres effets gastro-intestinaux.



**Cancérogénicité :** Les composants de ce produit ne sont pas classifiés comme étant cancérogènes par OSHA, NTP ou le CIRC.

**Conditions médicales aggravées par la surexposition :** Asthme et autres troubles respiratoires, troubles cutanés.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité :** Aucune donnée n'est disponible sur les effets indésirables de cette matière sur l'environnement.

## 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉVACUATION

**Méthode d'évacuation :** Ce produit doit être évacué conformément aux règlements fédéraux, d'État et locaux régissant l'environnement. Les matières évacuées peuvent être considérées comme étant des déchets dangereux en raison du pH/de la corrosivité.

Il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'évacuation, si une matière contenant ce produit ou tirée de ce produit doit être classifiée comme un déchet dangereux.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**Nom d'expédition approprié :** Solution d'hydroxyde de sodium

**Étiquette de danger :** Corrosif

**Classe de danger :** 8

**Numéro ONU/NA :** ONU 1824

**Groupe d'emballage :** II

**Quantité déclarable (QD) EPA :** 1 000 lb (453,59 kg) (hydroxyde de sodium); 4 000 lb (1 814,37 kg) (produit tel que fourni)

**Polluant marin :** Non

**Guide de réponse aux urgences :** 154

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Informations de classification et d'étiquetage SGH ONU :

**Classification :** Corrosif 1B  
Toxicité pour organes cibles spécifiques  
- Exposition unique 3



**Mot signal :** DANGER

**Déclarations H :** H314 : cause des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.  
H335 : peut causer une irritation respiratoire.



Déclarations P : P307+315 : en cas d'exposition, obtenir des soins médicaux immédiats.  
P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : se rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement.  
P280 : porter des gants protecteurs/des vêtements protecteurs/une protection oculaire/une protection faciale.  
P264 : se laver soigneusement après le maniement.  
P273 : éviter le rejet dans l'environnement.

**Informations NFPA 704 :**

Notation de santé : 3  
Notation d'inflammabilité : 0  
Notation de réactivité : 1  
Autres dangers : CORROSIF



**Informations en vertu de la réglementation fédérale des États-Unis :**

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (Clean Air Act) de l'EPA : Ne figure pas sur la liste.  
Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) de l'EPA : Ne figure pas sur la liste.  
TSCA : Les ingrédients de ce produit figurent sur l'inventaire TSCA (40 CFR 710).  
RCRA : Tel que fourni, ce produit est un déchet D002 (corrosif).  
QD CERCLA : 1 000 lb (hydroxyde de sodium); 4 000 lb (produit tel que fourni)  
SARA Titre III § 302 : Aucun  
SARA Titre III § 311/312 : Danger aigu pour la santé  
SARA Titre III § 313 : Ne figure pas sur la liste.

**Informations en vertu de la réglementation d'état des États-Unis :**

Proposition 65 de la Californie : Ce produit n'est pas classifié comme cancérigène ou un danger pour le système reproducteur en vertu de la proposition 65 de la Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur la sécurité de l'approvisionnement d'eau potable et la mise en application concernant les matières toxiques). Cependant, les matières utilisées dans le processus de fabrication peuvent provoquer une contamination avec des traces de différents composés mentionnés dans la Proposition 65.

**Informations réglementaires de l'Union européenne :**

Expressions de risque (R) R35 : cause des brûlures sévères  
DSD/DPD :

DSD/DPD Symbole de danger : C : corrosif



Expressions de sécurité (S) S18 : manier et ouvrir les contenants soigneusement.  
DSD/DPD : S26 : en cas de contact oculaire, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin.  
S37/39 : porter des gants et/ou une protection oculaire/faciale adéquats.  
S62 : en cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement.  
S64 : en cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau si la victime est consciente.



**Informations réglementaires canadiennes :**

Catégorie SIMDT : Matière corrosive de classe E  
Liste de divulgation des ingrédients : Figure sur la liste  
Liste intérieure des substances (LIS) : Figure sur la liste



**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Conformité dans l'Union européenne :** La présente fiche technique santé-sécurité se conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH). Ce produit a été classifié conformément à 67/548/CEE, 1999/45/CE, 1272/2008 (CLP) et amendements.

**Abréviations et acronymes :**

- CAS** - Chemical Abstracts Service
- GHS** - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, SGH
- LEL** - Limite inférieure d'explosivité, LIE
- UEL** - Limite supérieure d'explosivité, LES
- NIOSH** - National Institute for Occupational Safety and Health
- CEN** - Comité Européen de Normalisation
- EPA** - Agence de protection de l'environnement des États-Unis
- OSHA PEL-TWA** - Occupational Safety and Health Administration- Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible, PEL) -Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps, MPT)
- ACGIH TLV** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists- Threshold Limit Values (Valeur limite d'exposition, VLE)
- NTP** - National Toxicology Program
- IARC** - ICentre International de Recherche sur le Cancer, CIRC
- TSCA** - Loi réglementant les substances toxiques
- RCRA** - Resource Conservation and Recovery Act
- CERCLA** - Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act
- SARA** - Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement
- DSD** - Directive sur les substances dangereuses
- DPD** - Directive sur les préparations dangereuses
- WHMIS** - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, SIMDUT
- REACH** - Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
- EC** - Union européenne, UE
- IDLH** - Présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé

**Préparé par :** Formosa Plastics Corporation USA  
Service environnement, sécurité et communications

**Historique des révisions :** Le 4 Mars, 2011 version de cette fiche signalétique contient des révisions aux sections suivantes:

- Section 8 - Contrôle de l'exposition / protection personnelle

**Avis de non-responsabilité et avis de droits d'auteur**

Ces informations sont fournies sans garantie, explicite ou implicite, sauf qu'elles sont exactes au meilleur de la connaissance de Formosa Plastics Corporation, U.S.A. au moment de leur préparation. Ni Formosa Plastics



**Formosa Plastics®**

**Fiche technique santé-sécurité n° :**

**NAOH25**

**Date de révision :**

04 MARS 2011

**Remplace fiche en date du :**

24 JUIN 2010

---

Corporation, U.S.A. ni ses filiales n'assument aucune responsabilité au titre de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues aux présentes. Il incombe uniquement à l'utilisateur d'en venir à une détermination finale sur le caractère adéquat de toute matière. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et elles doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, Formosa Plastics Corporation, U.S.A. et ses filiales ne peuvent garantir que ce sont les seuls dangers existants. Formosa Plastics Corporation, U.S.A. n'assume aucune responsabilité légale au titre de la perte, des dommages ou des frais découlant de la manutention, de l'entreposage, de l'utilisation ou de l'évacuation de ce produit.

*Copyright © Formosa Plastics Corporation, U.S.A. Tous droits réservés.*